

POSTULAT N° 13 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 JUIN 2011

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus.

Actuellement, seuls trois arrêts sont équipés de cette ligne de sécurité, ceux de la Gare, de la rue Saint-Pierre et de la place Georges-Python.

Ces lignes blanches sont utiles pour les piétons qui se trouvent sur l'arrêt, car elles leurs indiquent qu'ils peuvent se mettre en sécurité en restant derrière et cela permet aux bus de pouvoir se garer correctement le long du trottoir.

Tous les bus en ville ont un plancher surbaissé pour répondre à la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, le rétroviseur droit se situe assez bas et risque de frapper un passant qui est trop près de la route. De plus, lorsque le conducteur abaisse la plaque pour les chaises roulantes, cette dernière arrive juste sur la ligne de sécurité et les gens en attente à l'arrêt ne risquent pas de la recevoir sur les pieds, s'ils se trouvent en retrait, derrière la ligne blanche.

Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées, qui ont parfois du mal à se repérer dans l'espace, cette ligne leur permettra d'être totalement en sécurité.

Les clients qui voyagent à l'intérieur du bus risqueront beaucoup moins d'être importunés par un coup de frein marqué du conducteur d'un bus, qui risquerait de toucher une personne. En effet, c'est à l'approche d'un arrêt qu'on se lève pour se rendre vers la porte de sortie alors que le véhicule roule toujours.

La commune de Granges-Paccot a déjà peint une telle ligne à tous ses arrêts de bus.

En conclusion, nous demandons qu'on peigne cette ligne de sécurité à tous les arrêts. C'est un petit investissement pour une sécurité plus grande pour tous."